

J'ai dit que cette pièce est du poète Gacon ; une lettre de Cholier , prévôt des marchands de cette ville , et datée du 27 février 1721 , prouve ce que j'avance.

« Je reçois , Monsieur , dans le moment , la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 23<sup>e</sup>, avec le brevet pour le Père Colonia , que j'ai trouvé merveilleux , à la réserve du titre d'inscripteur. M. d'Albigny me l'a enlevé , pour le faire courre le monde..... (1). »

La vie d'un savant et d'un homme de lettres se trouve dans ses ouvrages ; nous allons donner le catalogue de ceux du P. de Colonia.

I. *Glossarium ad Scriptores mediæ et infimæ græcitatís, auctore Carolo du Fresne du Cange*, 1688, 2 vol. in-fol.

La manière dont le *Glossaire* de du Cange fut imprimé est une des anecdotes les plus curieuses des annales de la typographie ; si elle avait été connue du savant auteur de l'article *du Cange*, dans la *Biographie universelle*, il est à croire qu'il en eût fait usage. La voici , telle que la raconte le P. de Colonia , dans son *Histoire littéraire de la ville de Lyon*, tome II, page 615. Son récit fera connaître la part qu'il eut au *Glossaire grec* du Bas-Empire, et la raison qui nous porte à placer ce monument littéraire dans le catalogue des ouvrages du Jésuite.

« Les libraires de Paris, craignant de ne pas trouver un bon débit du *Glossaire grec* de du Cange, refusèrent d'entreprendre l'impression, et, sur ce refus, il résolut de le garder dans son cabinet, sans lui laisser voir le jour. « Mais (2) dans le temps que je disais, avec Térentianus Maurus, *hoc domi clau-*

(1) *Lettres à Gacon*, dans les Mss. de la Bibliothèque de Lyon, n<sup>o</sup> 624.

(2) C'est du Cange qui parle. Voici ses propres termes : « Cum ecce vir rei litterariæ perquam studiosus, Joannes Anissonius, Lugdunensis, qui artis typographicæ, quæ sub Gryphiis, Tornesiis, Rovilliis aliisque pridem ea in urbe floruit reparandæ gloriæ, dum paternis insistit vestigiis, sedulus incumbit, *Glossarii nostri Græcanici typis suis elegantissimis edendi provinciam n se ultro recepit.* » *Glossarii græc. Præf. §. 26.*